



Peut-on refuser l'entree d'une boite a cause de l'age?

Par **sssss**, le **15/02/2008** à **15:11**

Peut-on refuser l'accès d'un établissement nocturne à cause de l'âge d'un client qui tranche avec celle de la clientèle habituelle ?

Par **jeetendra**, le **16/02/2008** à **20:25**

bonsoir, à partir de 16 ans révolu une personne a le droit d'entrée en boite de nuit même sans être accompagné par contre certaines boites de nuit refusent l'entrée cependant, cordialement